

101

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 30 novembre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 novembre 2020	23 novembre 2020
23	17	17+3		

**Délibération n° 30112020.078 : Vote du budget primitif – Exercice 2021**

L'an deux mille vingt, le **lundi 30 novembre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marina BERVOETS, Jean-François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 129 307.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 630 850.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 129 307.00	1 129 307.00
Section d'investissement	630 850.00	630 850.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 157.00</b>	<b>1 760 157.00</b>

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances réunies, en dernière séance, le 19 novembre 2020,

Vu le projet de budget primitif 2021

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 abstentions et 17 voix pour :**

- **Approuve** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 129 307.00	1 129 307.00
Section d'investissement	630 850.00	630 850.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 157.00</b>	<b>1 760 157.00</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <u>11 80</u> -- <u>30112020.078</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>04/12</u> 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Maire,



Walter GARCIA.